

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2024

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **28 mars 2024**
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **20**
Nombre de pouvoirs : **9**

Le dix avril deux-mille-vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 20 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; M. Gilles BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CALLA ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Patrick COURTEIX ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Martine PANNETIER ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEL ; M. Bruno RAYNAUD ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Ont donné procuration 9 membres du Conseil Municipal :

Mme Maryse BADIA à Mme Martine PANNETIER ; M. Pierrick CRONNIER à Mme Elisabeth VENTADOUR ; M. Sébastien DEVALIERE à M. Jean-Pierre GUITARD ; M. Yoann FIANCETTE à Mme Françoise TALVARD ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE à M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Céline PARRAIN à M. Gilles BARBE ; Mme Sophie RIBEIRO à Mme Chrystèle BOYER ; Mme Tessa SAUBESTY à M. Adrien SEIXAS et Mme Patricia TILLET à M. Patrick COURTEIX.

Secrétaire de séance : M. Adrien SEIXAS

Numéro : DL20240410-038

Matière : 4.2.1 - Fonction publique territoriale – personnels contractuels – contractuels relevant des alinéas 3, 4 et 5 de la loi de 1984

Objet : RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES (ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE)

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L. 332-23 2° ;

Considérant la nécessité de recruter des agents non titulaires pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création des emplois non permanents suivant, et :

CONTRAT D'ENGAGEMENT EDUCATIF	DATES	FONCTIONS
20 emplois à temps complet	Du 8 juillet 2024 au 30 août 2024	Animation et encadrement des enfants en accueil collectif de mineurs
2 emplois à temps complet	Du 8 juillet 2024 au 30 août 2024	Animation et encadrement des enfants en accueil collectif de mineurs (camps)

ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	DATES	FONCTIONS
1 emploi à temps non complet	Du 1 ^{er} juin 2024 au 31 août 2024	Accueil et entretien du camping
1 emploi à temps complet	Du 8 juillet 2024 au 2 août 2024	Entretien ACM
1 emploi à temps non complet 30/35	Du 8 juillet 2024 au 2 août 2024	Entretien ACM
1 emploi à temps complet	Du 5 août 2024 au 29 août 2024	Entretien ACM
2 emplois à temps complet	Du 1 ^{er} juillet 2024 au 31 août 2024	Entretien Espaces Verts - Arrosage
1 emploi à temps complet	Du 1 ^{er} juillet 2024 au 31 août 2024	Entretien Festivités

ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION	DATES	FONCTIONS
2 emplois à temps non complet 24/35	Du 1 ^{er} juin 2024 au 28 septembre 2024	Gardiennage et entretien du Musée

- d'autoriser le Maire à recruter les agents non titulaires sur les emplois ainsi créés ;
- de fixer la rémunération des agents saisonniers animateurs conformément à la délibération du 19 février 2020 relative au Contrat d'Engagement Educatif ;
- de fixer la rémunération de(s) agent(s) saisonniers recruté(s) sur la base du 1^{er} échelon du grade de référence ;
- d'autoriser le renouvellement éventuel des contrats d'engagement dans les limites fixées par l'article L. 332-23 2° précité si les besoins du service le justifient ; et
- d'inscrire les crédits au budget de la collectivité.

Fait en Mairie d'Ussel, le 10 avril 2024



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE

Accusé de réception en préfecture
019-211927504-20240410-DL20240410-038-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024
Date de mise en ligne : 12/04/2024